

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 15/pfu/473006
DMS GCR/2264-0067/02/2012-248pr/01urb12
N/réf. : AVL/ah/SBK-2.149/s538/DCDU
Annexe : avis CRMS émis le 5/06/2013

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Louis Bertrand, 43. Ancienne maison Verhaege réalisée selon les plans de l'architecte Gustave Strauven. Transformation des trois derniers niveaux en logement triplex – demande de complément d'informations.
Dossier traité par M. G. Conde-Reis, DMS et par M. F. Stévenne, DU.

En son courrier du 27 mai 2013, réceptionné le réceptionné le 29 mai, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 5 juin 2013, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, en date du 20 juin 2013 et par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 21 août 2013. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. à : AATL-DU : F. Stévenne, et par mail : F. Rémy, V. Henry
AATL-DMS : G. Conde-Reis, et par mail : M. Vanhaelen, P. Piéreuse, M. Kreutz, N. De Saeger, L. Leirens